



Mon patron demande ma démission

Par **Victime**, le **18/05/2010** à **09:52**

Bonjour,

Je suis salarié d'une société de service de plus de 5000 collaborateurs avec plusieurs antennes réparties dans toute la France. Je travaille au Havre. Ma femme est institutrice depuis 10 ans et travaille près de Fécamp en Normandie. Mais depuis septembre 2009, à cause d'une baisse importante de charge de travail, j'ai pour consigne de rester chez moi à disposition de ma société.

En Octobre 2009, ma société me mute en région toulousaine.

Le refus de cette mutation aurait été susceptible d'entraîner mon licenciement selon ma société. J'ai donc signé l'avenant de contrat, rédigé par ma société, stipulant ma nouvelle situation géographique.

C'est pourquoi ma femme a fait une demande de mutation pour rapprochement de conjoint en décembre 2009, celle-ci ayant été acceptée en mars 2010. Elle exercera à partir de septembre 2010 dans le Tarn et Garonne. Elle abandonne donc un poste définitif et quitte une école dans laquelle elle se sentait bien.

En outre, en vue de ma mutation prochaine, nous avons dû vendre notre maison, ce qui pour nous fut un préjudice financier, et moral, conséquent. Depuis décembre 2009, nous sommes donc à nouveau locataire, par le biais d'une agence à qui il a fallu payer des frais.

Mes filles vont devoir s'adapter à un nouvel environnement: ma fille aînée va devoir changer d'école. Ma deuxième fille sera confiée à une autre assistante maternelle. Celle que nous employons actuellement et que mes filles adoraient sera licenciée, entraînant une nouvelle fois des frais. Tout cela, nous y étions préparés.

Nous avons consentis ces sacrifices afin que je puisse garder mon emploi.

Entre temps, ma mutation est reportée plusieurs fois.

Et puis le 5 mai, alors que ma femme et moi sommes prêts, mon patron me dit oralement que ma mutation est annulée et qu'il n'a aucune solution pour moi et qu'il doit se passer de mes services. Il souhaiterait que je démissionne pour rapprochement de conjoint.

Si ma société m'avait licencié dès octobre, je n'aurais jamais pris de décisions aussi radicales concernant l'avenir de ma famille. Tous les sacrifices consentis auraient été faits en vain? Le procédé utilisé par mon entreprise ne me paraît pas respectueux à mon égard.

Mais pour l'instant, aujourd'hui samedi 15 mai 2010, officiellement ma mutation est toujours en report, et non annulée puisque je n'ai reçu aucun courrier confirmant les dires de mon patron. Et comme nous devons déménager dans le sud à la fin juillet, que dois-je faire?